

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 4 Octobre 2000

Décret n° 2000-250/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
portant réintégration de monsieur (TSONO-GATSE)
chauffeur mécanicien dans les effectifs de la
fonction publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de
la fonction publique ;

Vu le décret 94-91 du 17 mars 1994, portant radiation de certains agents de
l'Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

- Vu l'arrêté n° 259/MTSS/DGFP/DGPCE du 08 janvier 1991, portant
engagement de certains agents contractuels dans la fonction publique en
tête : monsieur BOKOUANGOU Emile Rostand ;

DECRETE :



SA
Article 1^{er} : Monsieur (TSONO-GATSE) chauffeur mécanicien, de la catégorie G, échelle 16, matricule solde n° 133253B, engagé par arrêté n° 259 du 8 janvier 1991, est réintégré dans les effectifs de la fonction publique.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation de l'intéressé et de la solde à compter du 1^{er} juillet 2000, sera ~~publié~~ publié au Journal officiel, de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 Octobre 2000

Denis Sassou
Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,



Jeanne Dambendzet
Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias Dzon
Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/DAF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
TOUS MINISTERES	25
INTERESSE	1
DOSSIER	3 <i>SA</i>
SGG/BC	2

JH

SA